

<https://snetap-fsu.fr/Categorie-C-Rencontre-au-Cabinet,2392.html>



Mouvement des catégories C du 27 septembre 2012

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 4 octobre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'intersyndicale du [MAAF](#) a été reçue par Hélène de Comarmond, conseillère technique auprès du ministre, le 27 septembre.

Pour la [FSU](#), il n'était pas question de s'en tenir à une unique revendication symbolique, mais bien de porter des demandes d'avancées d'importance.

En effet, laissée pour compte depuis de trop nombreuses années, la catégorie C, non seulement effectue quasi-uniquement des fonctions dévolues normalement à des catégories B (voire A) mais a, de plus, été touchée plus que d'autres par les suppressions d'emplois.

La FSU a insisté auprès de la conseillère technique sur les points suivants :

- Augmentation des passages de grades et a minima, suppression du premier grade (Nous avons invité la conseillère technique à regarder de près les différences indiciaires existant entre ces grades). Toutefois, c'est la suppression des 2 premiers grades que nous revendiquons pour un corps à 2 grades pour la catégorie C.
- Plan de requalification conséquent de C en B qui ne soit pas accolé à une énième fusion de corps mais soit clairement affiché comme une mesure forte en direction de la catégorie C.
- Un reclassement de C en B revisité, dans l'esprit de ce qui se pratique pour les passages de B en A (à savoir : gain indiciaire de 60 points). Pour la FSU, ce gain indiciaire doit être conséquent (au moins de 30 à 40 points).
- La FSU s'est déjà fermement exprimé sur l'urgence à supprimer le contingentement imposé par le Ministère de la Fonction Publique pour les passages au 8ème échelon du dernier grade dans la filière administrative que ce soit au Conseil Technique Ministériel, en intersyndicale et en bilatérale avec le ministre. Toutefois, nous avons pointé du doigt tout ce que cette mesure porte d'injustice en terme d'égalité de traitement homme/femme puisqu'elle n'existe pas dans la filière C technique généralement masculine.
- La FSU n'est pas revenue sur la [PFR](#), notre positionnement étant connu de longue date : pas de PFR pour les C et suppression de la PFR pour les autres catégories pour toutes les raisons que nous avons déjà évoquées. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'il faut repenser les régimes indemnitaires et dans cette attente, impérativement augmenter les montants de primes des catégories C.

La conseillère technique nous a dit être là pour nous écouter, qu'elle prenait note de nos attentes mais que tous ces sujets relevaient de la Fonction Publique et qu'il seraient, entre autres, partie intégrante des discussions de l'Agenda Social qui doit avoir lieu cet automne.

Elle a rappelé que le Ministre a été sensible à nos interventions sur cette catégorie et qu'il a déjà saisi la Fonction Publique au moins sur le contingentement du 8ème échelon.

Sur les épreuves des examens professionnels pour le passage à la catégorie B, la conseillère technique s'est engagée à voir l'amélioration qui peut être apportée.

La FSU refuse que le Ministère de la Fonction Publique demeure sur des positions dogmatiques en n'entendant pas que l'histoire de chaque ministère est différente et que par conséquent on ne peut automatiquement appliquer à tous le même traitement et prétendre que les agents d'un ministère seraient mieux traités que dans un autre.

La FSU a rappelé que le budget "retour aux agents" 2012 n'était pas consommé en totalité, qu'il restait un montant important puisque certaines des mesures programmées avaient été stoppées :

L'argent est là, utilisons le pour améliorer les déroulements de carrière et les régimes indemnitaires de la catégorie C !

La FSU (SNUITAM et SNETAP) a porté à nouveau ce dossier devant le Ministre de l'Agriculture lors de présentation du budget, et continue son action avec la FSU du MEDDE auprès du Ministre de l'Ecologie.